

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 mars 2016

Le 03 mars deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

Etaient présents avec voix délibérative : Mme Evelyne SONNETTE - M. Jean-Paul COFFINET - M. Marc DAIME - M. Régis OLIVIER - Mme Claudine BEAUDOUIN - M. Hervé BROCARD - M. Luc CASSAN - M. Frédéric LALLEMENT - M. Johnny MOGLIA - M. Jean-Claude MICHEL - M. Philippe DEBOUDT - Mme Nicole BEBEN - M. Pascal BOULANGER - M. Jean-Guy NOHA - Mme Micheline LADEUILLE - M. François RAHON - M. Matthias CARPENTIER - M. Daniel KEM - M. Claude COLLANGE - M. Bruno CHEVALIER - M. Fabrice BEROUDIAUX - Mme Martine BRICOT - Mme Christelle REGNAULT - M. François HARANT - M. Hervé GIRARD - M. François PUCHOIS - M. Bruno CAILLIEZ.

Présents sans voix délibérative : M. Thierry GERAUDEL – M. Benoit MANIN – M. Hubert PAMART – M. Daniel BLOTTIERE – M. Jacques LAURENTZ.

Absents excusés : M. Jean-Marie MERLO – Mme Béatrice OLIVIER – M. Henri de BENOIST – M. Gérard DAGRY – M. Bernard COURTEFOIS – M. Francis BERSANO – M. Thierry MELOTTE – M. Julien DROP – M. Pierre IGRAS – M. Jean-Pierre CHAYOUX – M. Jean-Noël DELBART – M. Marc FOSSE – M. Christian BALDUREAUX – Mme Colette LETONDEUR – Mme Bénédicte HINZ – Mme Séverine LOPPIN – M. Franck VILLEQUEY – Mme Liane DEHAYE.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire.
2. Intervention du SIABAVE : information sur les zones humides et la GEMAPI.
3. Signature d'une convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation en 2016.
4. Location du chapiteau.
5. Demande de subvention pour l'achat de matériel destiné au RAM.
6. Appel à projets touristiques 2015 – 2017 : ajustement de la programmation.
7. Choix du cabinet d'étude pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et demande de subvention.
8. Modification des critères d'attribution des subventions pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
9. Conventions relatives à la cession entre la C.C.C.D. et les communes de biens meubles et immeubles à titre gratuit.
10. Choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture du siège intercommunal.

11. Réseau de randonnée : demande de subvention.

12. Projet de territoire.

13. Orientations budgétaires

Le président, M. Jean-Paul COFFINET procède à l'appel des délégués puis ouvre la séance le quorum étant atteint.

Mme Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu du 14 décembre 2015.

2. INTERVENTION DU SIABAVE : INFORMATION SUR LES ZONES HUMIDES ET LA GEMAPI.

Exposé de Béatrice NIVOY

GEMAPI

Petit cycle de l'eau : eau potable et assainissement

Grand cycle de l'eau : cours d'eau, inondations et ruissellement.

Les acteurs du grand cycle de l'eau :

- L'entente Oise-Aisne qui agit sur le bassin versant Oise Aisne
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) dont Béatrice NIVOY est animatrice.
C'est un document que l'on peut comparer à un Schéma de Cohérence Territoriale spécifique à l'eau. Ce document est porté par un syndicat de rivière qui s'appelle le SIABAVE.
- Les syndicats de rivière :
 - Le SIGMAA pour le bassin versant de l'Aisne
 - Le SIGAMA pour le bassin versant de l'Ardon et de la Moyenne Ailette.

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Préfet propose que toutes les communes rejoignent le syndicat de rivière de leur bassin versant. Si le SDCI est adopté en mars les communes qui n'adhèrent pas à un syndicat devront le faire.

Communes adhérentes au SIGMAA : Bourg et Comin, Cuissy et Geny, Oeuilly, Pargnan, Jumigny, Vassogne, Oulches la Vallée Foulon, Beaurieux, Cuiry les Chaudardes, Craonnelle, Craonne, Corbeny.

Communes qui devront rejoindre le SIGMAA : Bray en Laonnois, Vendresse-Beaulne, Moussy Verneuil, Moulins, Paissy, Aubigny en Laonnois, Aizelles, Saint-Thomas, Berrieux, Godelancourt les Berrieux.

Communes adhérentes au SIGAMA : Chevregny, Trucy.

Communes qui devront rejoindre le SIGAMA : Pancy-Courtecon, Neuville sur Ailette, Chermizy Ailles, Bouconville-Vauclair, Sainte-Croix, Ployart et Vaurseine.

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Nouvelle compétence obligatoire des communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018. La GEMAPI regroupe 4 sous-compétences :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces compétences sont actuellement exercées par l'Entente Oise Aisne et par les syndicats de rivière.

En 2018, lorsque les communautés de communes seront compétentes, elles pourront déléguer tout ou partie de la compétence à un ou plusieurs syndicats.

ZONES HUMIDES : sous compétence de la GEMAPI

L'objectif du SAGE Aisne Vesle Suipe est la préservation des zones humides.

Les zones humides sont :

- Végétation caractéristique : les roselières, les prairies humides, les boisements humides définie par l'arrêté du 24 juin 2008.
- Zones moins typiques où le sol est marqué par un engorgement au moins saisonnier définis par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008.

Attention à ne pas faire la confusion entre zones humides et zones inondables.

Pour préserver les zones humides, il faut les connaître. Une étude a été lancée en 2011 par le SIABAVE. Une cartographie au 10 000ème a été réalisée.

Fonctions des zones humides :

- Elles agissent comme une véritable éponge du bassin versant : régulation naturelle des inondations, maintien de la quantité de la ressource en eau.
- Elles agissent comme un filtre fondamental pour la qualité de l'eau : préservation de la qualité de l'eau potable et préservation de la qualité des eaux superficielles.
- Les zones humides sont des écosystèmes riches et complexes : maintien d'une biodiversité importante.

Utilité des zones humides :

- Pour la préservation de la qualité de l'eau potable : très forte au niveau des périmètres de protection de captage et au niveau des aires d'alimentation de captage.
- Pour la préservation de la qualité des eaux de surface.
- Pour le maintien de la biodiversité.
- Pour la régulation naturelle des crues.

Les zones humides sont menacées par :

- Les exploitations sylvicoles intensives.
- La prolifération des espèces exotiques envahissantes.
- Le développement des emprises urbaines, infrastructures routières...
- Les changements climatiques.
- Les prélèvements d'eau, drainage.
- Les travaux hydrauliques.
- Les carrières.
- Le changement de pratiques agricoles.
- La pollution.

50 % des zones humides ont disparu ces 30 dernières années.

Ces zones humides sont utiles à l'homme.

La première chose à faire est de préserver les zones humides dans les documents d'urbanisme en intégrant la cartographie réalisée dans le cadre du SAGE et les recommandations des guides DREAL. Et aussi faire respecter la réglementation relative aux zones humides, assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides soumis à autorisation ou à déclaration auprès de la police de l'eau.

Que peut-on faire ?

- Entretien, restaurer les zones humides propriétés de la collectivité : des aides financières existent.
- Sensibiliser les administrés au rôle des zones humides : via un article, une exposition, une visite sur site, une mise en relation des propriétaires avec les organismes compétents
- Acquérir des zones humides : aide financière de l'agence de l'eau.

QUESTIONS – REMARQUES

M. CAILLIEZ a compris que l'exploitation du bois, des carrières, l'agriculture n'étaient pas bonnes pour la préservation des zones humides alors il demande que faire ? Est-ce que c'est bien d'avoir fait du marais de l'Ailette un plan d'eau ? M. CAILLIEZ a l'impression de revenir au moyen âge.

Réponse de Béatrice NIVOY pour le lac : on se retrouve avec un changement d'affectation du sol et il est difficile de dire si c'est bien ou pas. Pour la préservation des zones humides, il ne s'agit en aucun cas de revenir au moyen âge mais bien de préserver quelques zones humides.

Pour Mme LAHAYE c'est la définition du développement durable, avancer en préservant pour les générations à venir.

M. CAILLIEZ est d'accord pour préserver mais avec quels moyens ?

Béatrice NIVOY explique que par exemple pour l'agriculture il y a des mesures agro environnementales qui peuvent être développées.

M. NOHA explique qu'il est interdit de retourner une pâture pour la transformer en culture.

M. GIRARD ajoute qu'il existe l'hydraulique douce, qu'il n'est pas nécessaire de faire des travaux conséquents.

M. COFFINET conclut qu'on est sur un territoire rural qui n'est pas trop impacté par ces problèmes sur les zones humides. En ce qui concerne le lac de l'Ailette, Il confirme qu'on a supprimé des pâtures mais qu'on a aussi créé des zones humides très intéressantes. Il faut rester vigilant même si on n'est pas vraiment touché sur notre secteur.

M. COFFINET remercie Mme NIVOY pour son intervention.

M. GIRARD veut ajouter que lors de la prise de compétence GEMAPI il va falloir déterminer qui fera quoi. Il y a déjà une lutte entre les différents organismes pour savoir qui va continuer à exister, notamment entre l'entente Oise Aisne et les différents syndicats. Il va falloir déterminer à qui sera confiée la compétence.

3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION EN 2016.

DELIBERATION N°1-2016

Exposé de M. COFFINET

Le Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation propose à la Communauté de Communes du Chemin des Dames de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2016.

La participation correspondante de la communauté de communes à savoir 8 365.70 € sera inscrite au budget.

Mme REGNAULT fait remarquer que des aides financières pour un montant de 10 218 € ont été versées aux jeunes de notre territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de partenariat pour l'année 2016 entre la C.C.C.D. et la MEF,**
- **Autorise à l'unanimité le Président à verser la participation de 8 365.70 € à la MEF.**

4. LOCATION DE CHAPITEAU.

DELIBERATION N°2-2016

Exposé de M. COFFINET

Le Président propose de louer le chapiteau aux communes hors territoire qui en feraient la demande ainsi qu'aux associations qu'elles soient ou non du territoire.

Tarif de la location : 500 € pour une manifestation d'une durée maximum de 48 h.

Le chapiteau continuera d'être mis à disposition à titre gratuit aux communes de la C.C.C.D. pour les manifestations organisées sur leur territoire.

Convoyage, montage et démontage à la charge du locataire.

M. KEM demande si on ne peut pas mettre en place le versement d'une caution. Mme HACHET explique que la CCCD ne dispose pas de moyens humains pour remonter le chapiteau et vérifier l'état à chaque retour.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **autorise à l'unanimité le Président à louer le chapiteau au tarif de 500 € pour une manifestation d'une durée de 48 h maximum aux communes hors C.C.C.D. et aux associations qu'elles soient ou non du territoire.**
- **autorise à l'unanimité le Président à signer tous documents afférents à cette location.**

5. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL POUR LE RAM

DELIBERATION N°3-2016

Exposé de M. COFFINET

Pour faire face à une fréquentation croissante, le Relais d'Assistants Maternels de la Communauté de Communes du Chemin des Dames a besoin d'acquérir du matériel supplémentaire pour répondre aux attentes des usagers dans de bonnes conditions de sécurité (table de jeux, barrières de sécurité pour l'espace 0-6 mois, modules de motricité).

Il est également nécessaire de changer l'ordinateur portable de ce service. Vétuste, après 6 ans d'utilisation cet ordinateur n'est plus adapté techniquement.

Plan de financement

Coût total H.T.	2 072.86 €
CAF H.T. (40%)	829.14 €
C.C.C.D. H.T. (60%)	1 243.72 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le président à solliciter une aide financière de la CAF pour ces acquisitions.**

6. APPEL A PROJETS TOURISTIQUES 2015 – 2017 : AJUSTEMENT DE LA PROGRAMMATION.

DELIBERATION N°4-2016

Exposé de M. COFFINET

Dans le cadre de sa compétence « tourisme », la C.C.C.D. a lancé un troisième appel à projets touristiques 2015-2017 pour l'ensemble de ses communes. Le conseil communautaire en date du 18 mai 2015 a validé la programmation modifiée par délibération du 14 décembre 2015.

Un nouvel ajustement doit être apporté à cette programmation à savoir :

COMMUNE	PROJET	Ajustement PROJET	Montant H.T.
PLOYART ET VAURSEINE	Toiture de la chapelle de Vaurseine	Réfection de la chapelle de Vaurseine : toiture, mur d'enceinte et son portillon.	18 985.00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité l'ajustement ci-dessus,**
- **autorise à l'unanimité le président à engager les dépenses.**

7. CHOIX DU CABINET D'ETUDE POUR LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DEMANDE DE SUBVENTION.

DELIBERATION N°5-2016

Exposé de M. GIRARD

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il a engagé la consultation d'un bureau d'études pour répondre à la problématique de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire.

La consultation est achevée depuis le 15/02/2016 à 14h00.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le dossier de demande de subvention établis par la société M.A. PROM, assistant à maître d'ouvrage.

M. GIRARD précise qu'une seule offre a été reçue et que les prix annoncés se situent dans la moyenne haute des prix appliqués pour le même type d'étude.

Suite au jugement des offres et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Décide à l'unanimité,

- D'attribuer le marché à bons de commande à la société G2C Environnement pour un montant maximal de **150 000,00 € HT** et sans montant minimal,
- De réaliser dans un premier temps les études parcellaires sur la commune de Saint-Thomas.

Approuve à l'unanimité,

- Le dossier de demande de subvention établi par M.A. PROM et comprenant le plan de financement pour la réalisation d'études à la parcelle sur la commune de Saint-Thomas,

Sollicite à l'unanimité,

- Conformément au contenu du dossier référencé ci-dessus pour la réalisation des études parcellaires sur la commune de Saint Thomas :

- ✓ Une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 60 %.
- ✓ Une subvention auprès du Conseil Départemental via le CCDL de 10%.

Autorise à l'unanimité Monsieur le Président,

- A signer le marché à bons de commande avec la société G2C Environnement pour un seuil maximal de **150 000,00 € HT** et sans montant minimal,
- A régler les dépenses afférentes au moyen des crédits prévus à cet effet au budget en dehors des bons de commande à émettre qui seront soumis pour accord préalable au Conseil Communautaire.

M. COFFINET rappelle que c'est une opération blanche pour le budget de la communauté de communes puisque les particuliers paieront le reste à charge déduction faite des subventions.

Seul le coût des deux réunions publiques par commune sera prélevé sur le budget du SPANC et financé grâce au 5 % que reverse la SAUR sur les contrôles.

En réponse à Mme BRICOT qui souhaite savoir quelle sera la commune suivante, M. GIRARD précise que sur les cinq communes prioritaires, deux ne sont pas prêtes car elles doivent réviser leur zonage d'assainissement (Craonnelle et Aubigny en Laonnois). Les communes suivantes seraient donc Craonne puis Aizelles.

8. MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

DELIBERATION N°6-2016

Exposé de M. GIRARD

Le conseil communautaire en date du 18 mai 2015 a validé l'instauration d'un dispositif d'aide financière aux particuliers pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sous réserve que les travaux soient réalisés par une entreprise.

Le président propose d'élargir les critères d'attribution en donnant la possibilité aux particuliers de réaliser les travaux eux-mêmes. Le particulier devra faire établir un devis aussi détaillé que possible pour l'achat des matériaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte à l'unanimité le principe d'attribution de la subvention aux particuliers qui réaliseraient eux-mêmes les travaux de réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif.**
- **Dit que les autres modalités d'attribution de l'aide restent inchangées.**
- **Autorise à l'unanimité le président à modifier et signer la convention d'aide financière avec les particuliers.**

9. CONVENTIONS RELATIVES A LA CESSION ENTRE LA C.C.C.D. ET LES COMMUNES DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES A TITRE GRATUIT.

DELIBERATION N°7-2016

Exposé de M. COFFINET

La Communauté de Communes du Chemin des Dames a réalisé en 2015 des ouvrages ou acquis des biens mobiliers dans le cadre d'un projet d'embellissement des villages en vue d'accroître leur attractivité touristique. En accord avec les communes bénéficiaires, l'entretien et le renouvellement de ces biens seront à la charge de ces dernières. Il est donc décidé de procéder à un transfert de propriété. Pour ce faire une convention sera réalisée avec chacune des communes suivantes concernées :

Commune	Compte	Libellé	Montant T.T.C.
Berrieux	2184	Mobilier	1 884.67 €
Corbeny	2184	Mobilier	2 260.80 €
Oeuilly	2184	Mobilier	1 860.00 €
Chevregny	2184	Mobilier	879.77 €
Cuiry les Chaudardes	2184	Mobilier	681.60 €
Jumigny	2145	Lavoir	7 595.81 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le président à établir et signer la convention avec chacune des communes concernées.**

10. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU SIEGE INTERCOMMUNAL.

DELIBERATION N°8-2016

Exposé de M. DEBOUDT

Dans le cadre de la réhabilitation de son siège intercommunal la Communauté de Communes a lancé une consultation pour la réfection de la toiture du bâtiment principal et de l'ancienne école (1ère tranche de travaux).

5 entreprises ont été consultées.

Après analyse des offres, l'entreprise retenue est :

DA SILVA Dominique-CHOTIN FRERES
3 rue du jeu d'arc
02160 LONGUEVAL BARBONVAL

Pour un montant HT de 41 591.50 € soit **49 909.80 € TTC**

M. DEBOUDT rappelle que la subvention du CDDL est acquise, qu'il reste à obtenir l'accord de subvention DETR. En tout état de cause le toit fuit et il est nécessaire de réaliser des travaux. La dépense ne sera engagée qu'après le vote du budget.

Les offres reçues étaient comprises entre 41 000 € à 59 000 €.

En réponse à M. CAILLIEZ, M. DEBOUDT précise que la seule entreprise de notre territoire était avant dernière au niveau des prix avec près de 10 000 € de plus.

M. COFFINET précise que l'option ardoises naturelles a été retenue car la différence de prix comparé à des ardoises fibro ciment était minime.

M. DEBOUDT confirme à M. NOHA que les travaux prévoient l'ensemble de la toiture avec les gouttières, les descentes, les dauphins, remplacement des vasistas par 6 vélux, etc...

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise DA SILVA Dominique - CHOTIN FRERES de Longueval Barbonval pour un montant de 41 591.50 € H.T. soit 49 909.80 € T.T.C.**
- **Autorise à l'unanimité le président à signer les documents afférents à ce marché.**

11. RESEAU DE RANDONNEE : DEMANDE DE SUBVENTION.

DELIBERATION N°9-2016

Exposé de M. CHEVALIER

Sensible à la richesse de son patrimoine historique et naturel et aux enjeux de développement local de son territoire, la Communauté de Communes du Chemin des Dames souhaite valoriser en 2016 le tourisme de randonnée, en créant notamment un réseau de randonnée permettant aux touristes, et locaux de redécouvrir le Chemin des Dames.

Longtemps sous-évalué, le tourisme de randonnée est perçu aujourd'hui comme un enjeu du développement local. Constituant désormais une activité largement répandue, la randonnée évolue, passant du rang de loisir informel au niveau de véritable démarche touristique, potentiellement génératrice de retombées économiques au niveau local. Le touriste-randonneur "consomme" en effet une région avec ses paysages et son identité, des itinéraires clairs et adaptés, des activités de pleine nature couplées à des visites historiques, et des services avant, pendant et après son excursion.

Le projet de création d'un réseau de randonnée à échelle intercommunale sur un site de renommée internationale comme le Chemin des Dames a pour objectifs principaux de :

- structurer l'ensemble de l'offre déjà présente (Voie-verte, GR12, circuits à thèmes) en lui donnant un fil conducteur et faire ainsi de la randonnée un produit phare d'attractivité, complet et cohérent.
- proposer un réseau de randonnée dans et autour de la RNR (réserve naturelle régionale)
- redynamiser l'offre de randonnée existante et l'adapter aux besoins des nouvelles clientèles.

La première étape du projet s'est achevée fin 2015 (recensement des chemins ruraux). Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de création d'un réseau de randonnée afin de poursuivre avec la seconde phase à savoir la

création du réseau et sa promotion via un programmeur de randonnée consultable sur le site internet de la CCCD.

Coût estimatif du projet : 17 074 € HT (investissement + fonctionnement).

DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Poteaux randonnée	15 400.00	
Matériel informatique	412.24	
Programmeur IGN		1 261.67
TOTAL	15 812.24	1 261.67

M. COLLANGE précise que le coût résiduel sera prélevé sur le budget de la taxe de séjour.

En réponse à M. PUCHOIS, M. CHEVALIER explique qu'il va présenter les circuits intercommunaux à tous les maires le 21 mars prochain. Cette présentation reprend les circuits existants mais aussi des propositions pour relier les communes entre elles. Chaque maire pourra ensuite venir apporter les remarques et modifications nécessaires avant que la communauté de communes présente un projet finalisé.

M. PUCHOIS déplore que le chemin de randonnée qui passe sur sa commune ne soit pas entretenu.

Mme HACHET ne comprend pas puisque l'encadrant du chantier d'insertion lui confirme qu'il est intervenu. M. DEBOUDT se propose de rencontrer M. PUCHOIS avec M. BEROUDIAUX pour régler le problème.

M. MICHEL confirme que le chantier d'insertion est intervenu sur sa commune en 2015.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité le projet de création d'un réseau de randonnée sur le territoire de la C.C.C.D.**
- **Autorise à l'unanimité le Président à solliciter une subvention DETR à hauteur de 55 % maximum pour les frais relatifs à l'investissement.**

Concernant le projet de délibération proposé par l'association des chemins de Picardie et en réponse à M. GIRARD, M. CHEVALIER confirme qu'il ne s'agit que d'un modèle et que les maires peuvent s'ils le souhaitent apporter des précisions et notamment indiquer qu'il faut prendre en compte les exploitants forestiers qui sont tout à fait prêts à travailler en collaboration avec les communes en incluant dans le prix du bois la remise en état des chemins.

12. PROJET DE TERRITOIRE.

DELIBERATION N°10-2016

Exposé de M. COFFINET

La Communauté de Communes du Chemin des Dames souhaite engager une réflexion débouchant sur un projet de territoire et un schéma de mutualisation afin d'assurer un développement harmonieux, économique et durable sur l'ensemble des 30 communes qui le compose.

Le projet de territoire est un document de prospective et de planification qui devra à l'issue, permettre à la C.C.C.D. de :

- se positionner au sein de la nouvelle organisation territoriale.
- de préparer l'exercice des compétences qui vont lui être transférées.
- de définir les politiques publiques à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins actuels et futurs des acteurs locaux.

Une démarche d'élaboration d'un projet de territoire doit nécessairement être concertée et s'inscrire dans une dynamique participative ce qui suppose la mise en place d'un comité de pilotage notamment pour l'élaboration du cahier des charges avant de confier l'animation à un cabinet spécialisé en stratégie territoriale.

Le coût estimatif d'une telle démarche ne peut être établi avec précision à ce stade et nécessite, pour être estimé, de définir plus précisément des choix en termes d'objectifs et de méthode. Cependant, il peut être situé dans une fourchette allant de 18 000 € à 25 000 € HT.

M. COFFINET rappelle que dans le département de l'Aisne toutes les communautés de communes sauf deux ont réalisé un SCoT. Il faut savoir que pour la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumalme le coût s'est élevé à 250 000 €. M. COFFINET estime que pour une communauté de communes comme la nôtre, un projet de territoire doit suffire. Il sera certes complexe à établir mais il va finir par nous être imposé.

Les différentes étapes :

1) créer un comité de pilotage

2) définition d'un cahier des charges

Il sera réalisé par le comité de pilotage. Pour répondre à M. KEM, Il s'agit de réaliser un inventaire de l'existant puis de réaliser une feuille de route pour le développement de notre territoire en définissant les moyens humains et financiers nécessaires.

M. GIRARD pense qu'il serait bien d'ouvrir ce comité de pilotage à des personnes extérieures à la Communauté de Communes du Chemin des Dames.

Toutes les personnes intéressées pour faire partie de ce comité de pilotage doivent se faire connaître.

3) Faire chiffrer et demander les subventions

Mme LAHAYE précise qu'une enveloppe a été réservée dans le CDDL.

En réponse à M. HARANT, Mme HACHET confirme que la création du comité de pilotage ne coûtera rien. Une fois le cahier des charges réalisé, des devis seront établis et la subvention sollicitée. Si le prix est trop élevé par rapport aux prévisions ci-dessus, il est évident que les élus devront se poser la question de savoir si oui ou non on doit faire le projet de territoire. Il y a encore plusieurs étapes avant d'engager les dépenses.

Mme LAHAYE précise qu'il ne s'agit pas de réaliser une énième étude. Le document sera fait par les élus. Il s'agit de connaître les orientations que souhaitent prendre les commissions.

M. COFFINET explique qu'il faut construire ensemble l'avenir du territoire

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la démarche de projet de territoire de la C.C.C.D.
- Approuve à l'unanimité la méthodologie de travail pour l'élaboration du projet de territoire suivante :
 - étape 1: constitution du comité de pilotage pour l'élaboration du cahier des charges.

13. ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

RESULTATS 2015

Affectation	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD
	CA		CA		CA		CA
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Administration-Gestion	142 586.43				142 586.43	0.00	142 586.43
Charges générales	42 875.78	725.07	112 867.32	110 742.76	155 743.10	111 467.83	44 275.27
Chantier d'insertion	181 578.98	133 237.19	17 030.80	17 881.77	198 609.78	151 118.96	47 490.82
Equipements sportifs	16 236.00				16 236.00	0.00	16 236.00
Entretien	19 556.56				19 556.56	0.00	19 556.56
Action sociale	184 300.80	125 193.40	16 586.50	11 251.77	200 887.30	136 445.17	64 442.13
Picardie en ligne	30 031.32	13 492.77			30 031.32	13 492.77	16 538.55
Aides aux artisans	252.00		15 113.00		15 365.00	0.00	15 365.00
OPAH	46 965.00	14 402.00			46 965.00	14 402.00	32 563.00
SPANC	4 096.80				4 096.80	0.00	4 096.80
Habitat	6 625.24	12 302.64	15 179.05		21 804.29	12 302.64	9 501.65
Indemnités	45 230.56				45 230.56	0.00	45 230.56
Ordures ménagères	451 246.00				451 246.00	0.00	451 246.00
Gendarmerie	63 704.59	64 800.00	19 600.00		83 304.59	64 800.00	18 504.59
Pays	8 365.70				8 365.70	0.00	8 365.70
Tourisme	110 589.56	174 996.40	37 830.34	15 475.56	148 419.90	190 471.96	-42 052.06
Amortissements	139 106.26	8 746.17	8 746.17	139 106.26	147 852.43	147 852.43	0.00
Impôts	97 924.00	884 238.00			97 924.00	884 238.00	-786 314.00
Dotation état		106 557.23			0.00	106 557.23	-106 557.23
Dépenses imprévues					0.00	0.00	0.00
Affectation				25 930.00	0.00	25 930.00	-25 930.00
Sous-total	1 591 271.58	1 538 690.87	242 953.18	320 388.12	1 834 224.76	1 859 078.99	-24 854.23
Report exercice antérieur		722 090.35		31 503.32	0.00	753 593.67	-753 593.67
virement de la section de fonctionnement					0.00	0.00	0.00
TOTAL	1 591 271.58	2 260 781.22	242 953.18	351 891.44	1 834 224.76	2 612 672.66	-778 447.90

DETAIL ACTION SOCIALE

Nature	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD
	CA		CA		CA		CA
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
A fond l'été	7 255.18	9 600.35			7 255.18	9 600.35	-2 345.17
Action sociale	18 047.69	40 172.63			18 047.69	40 172.63	-22 124.94
Camp ados	22 859.16	6 000.00			22 859.16	6 000.00	16 859.16
ALSH été	22 737.33	9 034.43			22 737.33	9 034.43	13 702.90
Culture	14 611.59	2 844.84			14 611.59	2 844.84	11 766.75
RAM	29 507.72	16 232.35	16 586.50	11 251.77	46 094.22	27 484.12	18 610.10
Ecole de musique	29 134.56	27 494.00			29 134.56	27 494.00	1 640.56
Sakaires anais alsh	5 791.22				5 791.22	0.00	5 791.22
Sorties ados	6 589.34	2 524.00			6 589.34	2 524.00	4 065.34
Thé dansant	2 131.22				2 131.22	0.00	2 131.22
Vacances	21 432.24	9 864.80			21 432.24	9 864.80	11 567.44
Proximité	0.00	1 060.00			0.00	1 060.00	-1 060.00
Animation nature	358.55	366.00			358.55	366.00	-7.45
sport dans les écoles	3 845.00				3 845.00	0.00	3 845.00
TOTAL	184 300.80	125 193.40	16 586.50	11 251.77	200 887.30	136 445.17	64 442.13

DETAIL TOURISME

Nature	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD
	CA		CA		CA		CA
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fête de la musique	29 788.24	2 762.50			29 788.24	2 762.50	27 025.74
Centenaire	12 716.18	1 040.00			12 716.18	1 040.00	11 676.18
fête de la pomme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
chemins	24 386.64				24 386.64	0.00	24 386.64
Embellissement	15 687.46		7 566.84		23 254.30	0.00	23 254.30
maison du territoire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
tourisme	28 011.04	171 193.90	30 263.50	15 475.56	58 274.54	186 669.46	-128 394.92
TOTAL	110 589.56	174 996.40	37 830.34	15 475.56	148 419.90	190 471.96	-42 052.06

SPANC

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
6743	24 687.24	757	295.99
		002	28 083.02
TOTAL	24 687.24	TOTAL	28 379.01

Excédent de fonctionnement : 3 691.77 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
	0.00	001	500.00
TOTAL	0.00	TOTAL	500.00

Excédent d'investissement : 500.00 €

RESULTATS ANNUELS FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

	TOURISME	HORS TOURISME	GLOBAL
2010	+ 129 029	+ 58 462	+ 187 491
CUMUL	+ 392 619	+ 286 365	+ 678 984
2011	+ 93 049	+ 45 376	+ 138 425
CUMUL	+ 485 668	+ 331 741	+ 817 409
2012	+ 54 755	+ 62 341	+ 117 096
CUMUL	+ 540 423	+ 394 083	+ 934 506
2013	- 1 539	- 11 948	- 13 487
CUMUL	+ 538 884	+ 382 135	+ 921 019
2014	- 57 153	- 84 514	- 141 667
CUMUL	+ 481 731	+ 297 792	+ 779 523
2015	+ 42 052	- 43 128	- 1 076
CUMUL	+ 523 783	+ 254 664	+ 778 447

EVOLUTION DES CHARGES : DEPENSES - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ANNEES	MONTANT
2010	671 601
2011	720 193
2012	811 183
2013	900 292
2014	872 953
2015	879 498

EVOLUTION DES RECETTES DOTATION ET IMPOTS HORS TOURISME

ANNEES	MONTANT
2010	739 244
2011	874 294
2012	867 669
2013	916 372
2014	912 328
2015	892 871

Contrairement à la prévision, en 2015 la communauté de communes dégage à nouveau un autofinancement pour les investissements. Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par les recettes de fonctionnement.

Ceci en raison du transfert de la dotation chemins vers le tourisme et grâce à différentes économies : suppression de la fête du sport, économies diverses en action sociale.

Pour 2016, suite aux baisses des dotations, les dépenses de fonctionnement ne seront plus couvertes par les recettes de fonctionnement et il va être nécessaire de commencer à puiser dans l'excédent pour couvrir les dépenses de fonctionnement.

En 2015 il a déjà été nécessaire de puiser dans l'excédent pour couvrir les dépenses d'investissement.

PERSPECTIVES 2015

CONTEXTE NATIONAL

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Croissance : Les perspectives de croissance pour la France : + 1,4 % pour 2016

Inflation : Pour 2016, l'inflation prévisionnelle se situe à + 1.2%

CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Les collectivités territoriales vont être confrontées sur les deux prochaines années à une baisse des concours de l'Etat de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 (3.7 Md€ par an).

M. COFFINET rappelle que le gouvernement avait annoncé le gel de la baisse des dotations en 2016 mais cette annonce a été faite après le vote de la loi de finances. Il faut donc que cette loi soit modifiée pour ne pas appliquer la baisse et pour le moment ce n'est pas fait.

CONTEXTE LOCAL

Evolution de l'imposition

2010	2011	2012	2013	2014	2015
613 153	660 839	691 112 + FPIC 3 787	742 584 + FPIC 19 879	740 137 + FPIC 31 093	744 364 + FPIC 41 950

Evolution des dotations

2010	2011	2012	2013	2014	2015
121 346 + FDTP 4 745	125 012 + FDTP 88 443	128 429 + FDTP 44 070	134 278 + FDTP 19 631	122 392 + FDTP 18 706	86 820 + FDTP 19 737

Evolution de la taxe de séjour

2010	2011	2012	2013	2014	2015
157 469	154 745	165 650	170 917	174 504 150 195	168 424

IMPÔTS : dérive des bases 1 % mais pas d'information sur la CVAE. Une nouvelle information concernant les bases de taxe d'habitation a été reçue dans les communes car remise en question des exonérations. Les bases de taxe d'habitation inscrites dans le 1259 ne seront pas les bonnes. La rectification est prévue en fin d'année donc encore une baisse certainement.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : inconnu mais risque de baisse car indexé sur l'effort fiscal qui doit être au minimum de 1. Si suppression de ce fonds, il y aura une incidence d'environ 20 000 € sur le budget.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : baisse prévisionnelle de 36 000 €

Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : inconnu mais risque de baisse, prévision - 9 000 €

TAXE DE SEJOUR : baisse car remboursement trop perçu en 2014. Erreur de Center Parcs sur le versement d'un trimestre, nous avons reçu la part destinée à Laon donc 24 309 € à rembourser.

Mme HACHET fait remarquer la baisse pour 2014. Mme LAHAYE explique que c'est normal car au bout de 4, 5 ans, l'effet levier de l'ouverture n'existe plus. Ca reprend ensuite car il y a un changement de politique.

M. COFFINET explique qu'il y a malgré tout une inquiétude car l'âge d'exonération de la taxe de séjour pour les enfants a été modifié. L'exonération s'appliquera désormais au moins de 18 ans et plus au moins de 12 ans.

HYPOTHESES RETENUES EN MATIERE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2016

DEPENSES DE PERSONNEL

Mme HACHET : rédacteur principal de 1^{ère} classe, titulaire à 29 h. Chargée de l'administration générale, des finances, accompagnatrice socioprofessionnelle du chantier d'insertion et responsable de la commission protection de l'environnement.

Mme LAHAYE : Rédacteur, titulaire à 35 h. Chargée de développement local responsable des commissions économie, habitat – travaux – développement touristique.

Mme TARDIVEAU : Animateur principal 2^{ème} classe, titulaire à 35 h. Responsable du service animation, communication, culture et jeunesse.

Mme LAFONT : Agent technique 2^{ème} classe, titulaire à 26 h. Chargée de l'entretien des locaux de la C.C.C.D. et mise à disposition des communes à la demande.

Mme LACOURTE : adjoint administratif 2^{ème} classe, stagiaire à 17 h 50. Assistante de Mme HACHET.

Mme JUILLIART : Animatrice du Relais d'Assistants Maternels, contractuelle à 30 h et directrice du centre de loisirs, contractuelle, à 6 h 50 annualisées. Reprise à 100 %.

M. CARMELLE : Adjoint d'animation 2^{ème} classe, stagiaire à 35 h. Animateur de la plate-forme « Picardie en ligne ».

M. BEROUDIAUX : Encadrant du chantier d'insertion à 35 h en CDI.
12 personnes en CDDI à 20 h sur le chantier d'insertion

Animateurs BAFA : Adjoints d'animation 2^{ème} classe, contractuels. Encadrement des enfants lors des vacances et des animations en faveur de la jeunesse.

Le budget prévisionnel 2016 en hausse de 1.35 % intègre notamment les éléments suivants :

- Reprise à temps complet suite à congé parental : 1 personne
- L'impact des avancements d'échelon et de grade
- L'augmentation du SMIC
- L'augmentation des cotisations et contributions retraites qui devraient se poursuivre jusqu'en 2017 voire au-delà.

La moyenne nationale de l'augmentation des charges de personnel des fonctionnaires territoriaux est de 3.2 % à personnel constant.

CHARGES DE GESTION COURANTE

- Les ordures ménagères : augmentation de 2 € par habitant et augmentation de la population soit + 14 114 €.
- Les indemnités des élus : baisse de 5 %, augmentation des cotisations retraite et URSSAF.

M. HARANT propose une baisse plus importante. M. COFFINET explique qu'il proposera aux vice-présidents une nouvelle baisse en 2017.

- Maintien des subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé :
 - Fonds de solidarité logement
 - ADMR et AMSAM
 - Coopérative scolaire
 - Maison de l'emploi et de la formation
 - Maison de la nature et de l'oiseau de Neuville sur Ailette
 - Familles rurales de Corbeny
 - Particuliers (OPAH solde opération et aide aux artisans)
 - Office du tourisme de Laon

Transfert de 30 % du salaire de Mme LAHAYE sur le budget de la taxe de séjour.

ACTIONS SOCIALES – SERVICE A LA POPULATION

- CAMP SKI : prévision identique – 24 jeunes.
- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DURANT LES VACANCES SCOLAIRES : février, printemps, juillet, octobre pour une capacité d'accueil de 50 enfants/jour.
- SORTIES ADOS : 6 sorties pour 50 jeunes.
- A FOND L'ÉTÉ : 2 semaines d'activités estivales pour les 12-16 ans, 1 séjour + 1 semaine multisport.
- SPORT DANS LES ECOLES : supprimé.
- VOYAGES SCOLAIRES : subventions accordées aux coopératives scolaires pour les voyages organisés
- THE DANSANT
- CULTURE : spectacles et sorties tout public et scolaire, fête du livre. Programme de prévention des addictions en partenariat avec la Champagne Picarde supprimé.
- ECOLE DE MUSIQUE
- RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS
- ANIMATION DE PROXIMITE : Fête du sport supprimée.
- GUICHET VIRTUEL INTERACTIF : coût 0
- PICARDIE EN LIGNE : maintien du service financé à 50 % par la Région.
- AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Réduction prévisionnelle d'environ 16 000 €

COMMUNICATION GENERALE

- Parution de l'info'Com du Chemin des Dames en janvier et en septembre
- Site internet
- Facebook

CHANTIER D'INSERTION

Effectif maintenu : 12 personnes en insertion + 1 encadrant

Activité du chantier d'insertion : Valorisation des chemins de randonnée, des espaces protégés et entretien de certains sites touristiques.

Action financée partiellement par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Aisne.

Evolution du coût liée à la revalorisation du SMIC et risque d'évolution du mode de financement du Département. Il faut s'attendre l'an prochain à une baisse des subventions si les objectifs de retour à l'emploi ne sont pas remplis.

Mme HACHET fait remarquer que ça baisse partout.

M. RAHON lui répond surtout dans le social.

ECONOMIE – HABITAT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OPAH : Solde de l'opération. Coût global prévisionnel de l'opération : 109 635 €

Incidence favorable sur le développement économique et l'artisanat local.

Incidence favorable possible : subvention Région de 40 000 €.

RNR : Mise en place du plan de gestion de la réserve et programme d'animation et de communication (pris en charge par la taxe de séjour).

AIDES AUX ARTISANS : inscription de 16 000.00 € au budget.

Le FIDARCO a été supprimé au niveau du Département.

On a déjà reçu beaucoup de demande, la commission va étudier la possibilité de tendre vers l'attribution d'une aide uniquement pour les créations d'entreprise.

M. CHEVALIER précise que les règles ne seront pas changées cette année car on s'est déjà engagé mais plutôt à partir de l'an prochain.

PROJET DE TERRITOIRE : estimatif 15 000 €

GENDARMERIE

Prévision budgétaire identique au prévisionnel qui a servi à faire l'emprunt.

TOURISME

DEPENSES		RECETTES	
			646 997.00
		report	523 783.00
		Taxe de séjour	120 000.00
		TVA 2015	3 214.00
Cadre de vie communes	299 538.00		44 510.00
Appel à projets touristiques	249 000.00	TVA	10 467.00
		DETR tourisme	34 043.00
Fleurissement	22 106.00		
Dotation chemins	24 832.00		
fibre optique	3 600.00		
Aménagement touristique	20 480.00		7 858.00
Abonnement IGN	1 500.00	DETR 30 %	4 745.00
Réseau Randonnée	18 480.00	TVA	3 113.00

matériel	500.00		
Signalétique	12 614.00		4 736.00
villages disparus	12 180.00	DETR	3 153.00
aire camping-cars	434.00	TVA	1 583.00
Animation	37 200.00		0.00
Fête de la musique	25 000.00		
RNR - MNO	7 200.00		
centenaire	5 000.00		
Communication	15 500.00		450.00
OT LAON	8 000.00		
Marketing	4 000.00		
RNR	2 000.00		
site internet version GB	1 500.00	DETR	450.00
Siège CCCD	55 500.00		39 629.00
travaux salle + accueil	55 500.00	DETR 55 %	30 525.00
		TVA	9 104.00
Projet Vauclair	291 948.00		
travaux	291 948.00		
Ingénierie	11 400.00		
Poste chargé de développement	11 400.00		
TOTAL	744 180.00	TOTAL	744 180.00

Budget validé par la commission tourisme.

Proposition de baisse de 10 % pour l'enveloppe « embellissement » et « chemins ».

Projet de Vauclair : on demande à l'ONF l'autorisation de construire un bâtiment d'une surface maximale de 150 m² pour faire une halte vélo, un point d'information touristique, une restauration rapide et toilettes.

M. NOHA souhaite savoir quels sont les trois villages disparus.

Il s'agit de Beaulne, le hameau de Chevreux et Cerny en Laonnois. M. COLLANGE précise que le projet a été validé en commission tourisme.

M. NOHA, Mme BRICOT, M. CAILLIEZ et M. PUCHOIS sont contre le fait de mettre un panneau d'information à Cerny en Laonnois.

Pour Mme BRICOT, qui se dit initiatrice du projet, il n'a jamais été question d'inclure Cerny en Laonnois, qui de plus n'est pas un village disparu. Pour elle le site n'est pas mis en valeur et elle n'est pas certaine que l'on ait l'accord de la Communauté d'Agglomération de Laon.

Pour M. CAILLIEZ, il faut d'abord faire la promotion des villages disparus de notre territoire, notamment Troyon.

M. NOHA lui estime que ce n'est pas à la commission tourisme de décider, ni au bureau, le seul à avoir le pouvoir, c'est le conseil communautaire. Il n'est pas d'accord car Cerny en Laonnois n'appartient pas à notre communauté de communes.

M. COLLANGE explique qu'il a demandé l'appui de M. MARIVAL, historien pour ce projet. Qu'il ne faut pas voir le tourisme à l'échelle de sa commune.

Mme LAHAYE explique qu'il est prévu dans une autre phase de faire la promotion d'autres villages disparus. En fait il s'agit des villages détruits mais ce n'est pas très parlant pour les touristes donc il est proposé de l'appeler villages disparus. Elle rappelle que suite à la nouvelle organisation territoriale, la compétence tourisme dépasse les limites des territoires.

M. NOHA souhaite rappeler à l'assemblée qu'à la création de la communauté de communes la compétence principale était les ordures ménagères et que les impôts devaient couvrir cette dépense. Maintenant les ordures ménagères coûtent 451 000 € alors que la communauté de communes perçoit 744 000 € d'impôts, cela ne suffit pas encore, il a été annoncé en commission « finances » une augmentation de 10 à 20 % des impôts. M. NOHA, mécontent, estime que c'est toujours les mêmes qui payent.

M. COLLANGE rappelle que le projet de villages disparus sera financé sur la taxe de séjour et que cela n'aura donc aucun impact sur l'imposition.

M. COFFINET conclut qu'en tout état de cause il s'agit d'une information et que la décision sera portée à délibération.

SPANC

Prise de compétence réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Pour le moment 5 communes prioritaires : Saint-Thomas, Aizelles, Aubigny en Laonnois, Craonne, Craonnelle + Sainte-Croix qui a déjà débuté les études.

Etudes sous maîtrise d'œuvre publique

- 60 % subvention de l'agence de l'eau
- 10 % sollicités de subvention CDDL
- 30 % particuliers

HYPOTHESES RETENUES EN MATIERE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2016

- Achat d'un logiciel de communication : 1 338 €
- Achat de matériel pour le RAM : ordinateur + table de jeux, barrières de sécurité, modules de motricité : 1 387 €
- Achat de matériel informatique, tablettes pour la plate-forme « Picardie en ligne » financé partiellement par la Région : 750 €
- Matériel pour l'école de musique : 1 000 €
- Subventions aux artisans : 16 000 €

Investissement prélevé sur la taxe de séjour

- Signalétique de randonnée dans le cadre du réseau de randonnée : 11 000 €
- Signalétique et dépliants « villages disparus » : 8 000 €
- Appel à projets touristiques dans les communes (incidence sur le développement économique local) : 249 000 €
- Projet à Vauclair
- Site internet version anglaise : 1 500 €

- Réhabilitation du siège de la communauté de communes financé par de la DETR, le CDDL, la taxe de séjour et le recours à l'emprunt : 55 000 € à 90 000 € suivant le taux de subvention obtenu.

HYPOTHESES BUDGETS 2016 – 2017 HORS TOURISME

Mme HACHET précise qu'il s'agit d'un document de travail. Estimation faite par rapport au réel 2015.

	PREVISIONS 2016	PREVISIONS 2017
RESSOURCES		
Dotations et impôts	892 871.00	835 734.00
+ 1 % impôts	7 863.00	7 863.00
Baisse DGF	-36 000.00	-36 000.00
Autres FDTP + FPIC	-29 000.00	0.00
Sous total 1	835 734.00	807 597.00
Excédent 2015 reporté	254 665.00	150 000.00
Sous total 2	1 090 399.00	957 597.00
Subvention Région OPAH	40 000.00	
TOTAL	1 130 399.00	957 597.00
CHARGES CCCD		
Charges de fonctionnement	879 499.00	901 410.00
1 % augmentation frais fonctionnement	3 901.00	3 901.00
personnel	6 000.00	6 000.00
Ordures ménagères : + 2 €/hab	14 114.00	7 057.00
baisse des indemnités 5 %	-2 200.00	0.00
économies diverses animation	-2 945.00	0.00
revalorisation tarifs ALSH	-1 500.00	0.00
chèque CADOC assainissement	-2 500.00	0.00
subvention assainissement	8 469.00	0.00
OPAH	-5 028.00	-27 535.00
transfert 30 % poste Marlène sur tourisme	-11 400.00	0.00
projet de territoire	15 000.00	0.00
Dépenses imprévues	15 000.00	0.00
TOTAL	916 410.00	890 833.00
INVESTISSEMENTS		
Aides aux artisans	16 000.00	16 000.00
RAM	1 500.00	0.00
prêt habitat	6 626.00	7 000.00
prêt gendarmerie	20 400.00	21 000.00
divers	3 000.00	3 000.00
siège interco	0.00	10 000.00
TOTAL	47 526.00	57 000.00
Fonds de roulement mini	150 000.00	150 000.00
Besoin	-16 463.00	140 236.00

Besoins sur deux ans :

Si DGF en baisse et subvention OPAH non accordée : 163 773 € soit 21 % d'augmentation d'impôts sur deux ans soit 10.5 % par an.

Si DGF en baisse et subvention OPAH accordée : 123 773 € soit 15.87 % d'augmentation d'impôts sur deux ans soit environ 8 % par an.

Si DGF maintenue et subvention OPAH non accordée : 55 773 € soit 7.15 % d'augmentation d'impôts sur deux ans soit environ 3.5 % par an.

Si DGF maintenue et subvention OPAH accordée : 15 773 € soit 2.02 % d'augmentation d'impôts sur deux ans soit environ 1 % par an.

Dans ces estimations l'excédent est réduit de 100 000 €. Si on voulait le maintenir au niveau de fin 2015, l'incidence par rapport au calcul ci-dessus sera d'environ 13 % en plus d'augmentation d'impôts.

Pour répercuter la baisse de DGF de 2016 et 2017, il faudrait augmenter les impôts de 13.8 %.

M. COFFINET précise que la Communauté de Communes de la Champagne Picarde va devoir aussi augmenter ses impôts de façon conséquente.

M. CAILLIEZ estime que ce n'est pas correct d'augmenter les impôts de 20 % pour les habitants. Il faut faire des économies et pourquoi ne pas passer 70 % du salaire de Mme LAHAYE sur la taxe de séjour.

Il se demande s'il est vraiment utile de rénover le siège. Mme BRICOT lui répond qu'il n'est pas prévu de travaux pharaoniques. M. CHEVALIER précise qu'il faut juste qu'il ne pleuve plus à l'intérieur.

En réponse à M. HARANT, M. COFFINET confirme que la communauté de communes va devoir faire face à de nouvelles compétences : la GEMAPI en 2018, l'eau et l'assainissement en 2020.

Contrairement à ce que pense M. NOHA cela aura aussi un coût pour les habitants qui auront une taxe nouvelle sur leurs impôts.

M. NOHA pense que l'on ne diminue pas suffisamment les charges, qu'il n'est pas envisageable pour lui ni pour M. MICHEL d'augmenter les impôts de 20 %.

Mme BEAUDOIN demande si on ne peut pas regrouper nos trente communes en une commune nouvelle.

M. GIRARD est d'accord sur le fait qu'il va falloir trouver des économies mais qu'il faut attendre de connaître le montant des dotations.

Mme HACHET fait remarquer que pour trouver des économies la marge de manœuvre est faible : action sociale, subventions attribuées, indemnités, poste de Mme LAHAHE mis sur le tourisme, l'entretien des équipements sportifs etc...

M. COLLANGE pense que l'on ne peut pas supprimer les actions pour les familles.

Mme BRICOT rappelle que la communauté de communes ne peut pas supprimer le centre de loisirs, ni le camp, ni les sorties « ados » car un contrat a été signé avec la CAF jusqu'en 2018.

M. COFFINET remercie les élus pour leur participation, il rappelle que chacun doit pouvoir s'exprimer. En tout état de cause, il existe encore beaucoup d'inconnues et donc une nouvelle commission « finances » aura lieu dès que le montant des dotations sera connu.

La séance est levée à 22 h 00.